

## DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL DE DROIT

ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

**Date limite de retour à la circonscription de rattachement. : le 27 février 2015**

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS - Bureau 20

☎ 02-47-60-77-16

✉ Carine CELLUPICA

☎ 02-47-60-77-15

✉ Martine MOREAU

1<sup>ère</sup> demande     Renouvellement

Préciser la quotité accordée en 2014-2015 : .....%

Je soussigné(e) :

NOM : .....

NOM de jeune fille : ..... Prénom : .....

Ecole d'affectation : .....

Nature du poste : .....

(préciser adjoint - directeur d'école - ZIL ou Brigade – enseignant spécialisé ou autres)

sollicite l'autorisation d'exercer mes fonctions à temps partiel durant l'année scolaire 2015-2016 selon les modalités suivantes:

- **Libération de 2 journées entières et d'1 mercredi sur 2**   
(à titre indicatif, quotité avoisinant les 50 % selon les horaires de l'école)
- **Libération d' 1 journée entière**   
(à titre indicatif, quotité avoisinant les 78 % selon les horaires de l'école)
- **Libération d'1 journée entière et d' 1 mercredi sur 4 libéré**   
(à titre indicatif, quotité avoisinant les 75 % selon les horaires de l'école)
- **Service à 80 %, avec libération d'1 journée entière**   
(et quelques journées supplémentaires selon le temps dû par l'enseignant)

**Rappel : la quotité de temps de travail à temps partiel est calculée en rapportant le nombre d'heures effectuées au service d'enseignement de 24 heures pour un temps plein.**

---

---

**TEMPS PARTIEL à 50% annualisé :**

Les enseignants souhaitant un **50 % annualisé** sont invités à se faire connaître par courrier séparé en précisant la période souhaitée. Cette modalité spécifique nécessitant un fonctionnement particulier, chaque cas sera étudié en fonction de la possibilité de constituer un binôme couvrant la totalité de l'année scolaire.

---

**MOTIF DE LA DEMANDE :**

*Joindre obligatoirement les pièces justificatives (indiquées au paragraphe II A) 1) de la circulaire)*

**pour élever un enfant de moins de 3 ans (préciser sa date de naissance) :.....**

 L'enseignant, bénéficiaire d'un temps partiel de droit et dont l'enfant atteint l'âge de 3 ans en cours d'année, sera par défaut placé en temps partiel sur autorisation pour le reste de l'année scolaire à compter des 3 ans de l'enfant.

Dans ce cas, merci de préciser si vous souhaitez surcotiser durant la période de temps partiel sur autorisation :  
oui  non

Si oui, une simulation de calcul vous sera adressée avant confirmation de votre part.

**pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge, ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave**

Dans ce cas, merci de préciser si vous souhaitez surcotiser :  
oui  non

Si oui, une simulation de calcul vous sera adressée avant confirmation de votre part.

**pour handicap**

**pour créer ou reprendre une entreprise**

**Observations éventuelles :**

A .....le.....

Signature